



Écocentre

Chénéville et Lac-Simon

L'écocentre est situé au 123, chemin du Parc, à Lac-Simon

L'horaire d'été est du 5 mai au 20 octobre 2018

Les heures d'ouverture sont de 8 h à 16 h du jeudi au lundi
et sur appel les mardis et mercredis au 819-428-3906 poste 1879

L'horaire d'hiver est du 1^{er} janvier au 4 mai 2018

et du 21 octobre au 31 décembre 2018 le samedi seulement de 8 h à 16 h

Gratuit pour les propriétaires et les locataires seulement des Municipalités de Chénéville et Lac-Simon

(Une preuve de possession d'immeuble sera demandée. Des frais peuvent être applicables)

Lorsque vous disposez des matériaux de construction, le permis de rénovation sera demandé.
Cependant, nous n'acceptons pas les matériaux de construction dans le cadre d'une démolition.

Matériaux acceptés

Les matériaux de construction et de rénovation :

*Bois, gypse, couvre-planchers, douches, baignoires, éviers, toilettes,
céramique, isolants, tuyaux, meubles*

Les résidus domestiques :

*Peinture, aérosols, vernis, solvants, produits nettoyants, huile à moteur,
ampoule, piles, cartouches d'encre, tubes de type néon, cellulaires*

Les appareils électriques et électroniques – métaux et électroménagers

Les pneus usés, sans les jantes

Les branches (moins de 4 pouces de diamètre) et les arbres de Noël

Matériaux refusés

Chlore, pesticides, acides et bases.

Les gravats sont refusés, tels que :

bardeaux d'asphalte, béton, briques, ciment, pierre, et roc, etc.

Autres Matières

Les médicaments périmés doivent être rapportés à la pharmacie.

*Les batteries de voiture doivent être rapportées chez un garagiste.
Elles sont également acceptées à la station d'essence Ultramar de Chénéville.*

Les bombonnes de propane (20 lb et +) sont acceptées à la station d'essence de Chénéville.

*Il est possible de disposer de vêtements usagés en bon état,
derrière l'église de Chénéville à l'endroit prévu à cette fin.*